

ANNULATION POLITIQUE D'UNE CONFÉRENCE UNIVERSITAIRE SUR LE DROIT À L'EAU POTABLE EN GUADELOUPE

COMMUNIQUÉ
LE 18 DÉCEMBRE 2023



Communiqué de la LDH (Ligue des droits de l'Homme) et de la fédération LDH de Guadeloupe

La visite académique fin novembre en Guadeloupe du Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement, M. Pedro Arrojo-Agudo, fut une première, mais hélas entachée de ce qui semble s'apparenter à de la censure.

Si l'on pouvait se réjouir d'assister à cette première visite en Guadeloupe, et plus généralement dans un territoire dit d'outre-mer, la LDH (Ligue des droits de l'Homme), tout comme la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH), est inquiète et consternée par les circonstances dans lesquelles celle-ci s'est déroulée.

Alors que tous les protocoles avaient été observés, l'université, qui aurait fait l'objet de pressions politiques au plus haut niveau, a d'abord réduit d'une journée à une demi-journée la conférence publique à laquelle le Rapporteur devait participer, puis l'a restreinte aux seuls étudiants en présentiel, pour finalement l'annuler sans égard l'avant-veille de l'événement, alors que le Rapporteur était déjà sur place.

Les portes de l'université lui ont été fermées, les rencontres avec les professeurs et étudiants annulées, et ces derniers ont même été dissuadés de le rencontrer hors les murs. Le Rapporteur n'a eu d'autre choix que d'intervenir dans la rue, chez l'habitant et dans les locaux des quelques organisations de la société civile qui ont pu le recevoir.

En Guadeloupe, depuis de nombreuses années, les coupures d'eau sont quotidiennes, peuvent durer plus d'un mois, et l'eau publique – qui est la plus chère de France – n'est pas potable en raison de la vétusté des infrastructures, des dysfonctionnements de l'assainissement et de la pollution au chlordécone. Ce pourquoi la LDH est partie au recours de la « Goutte d'eau », un recours collectif regroupant plus de 150 citoyennes et citoyens pour lutter contre le défaut d'eau potable en Guadeloupe.

Il est donc inacceptable qu'un expert de l'ONU qui ne fait qu'exercer ses prérogatives dans le cadre d'une coopération internationale puisse faire l'objet d'intimidation pour simplement soulever publiquement des questions de droits. La LDH condamne ces atteintes aux libertés d'information, d'expression, de réunion et d'association et espère que la question primordiale de l'accès à l'eau potable en Guadeloupe deviendra rapidement une priorité politique.

